



REGLEMENT « SOULIER D'OR » NOUVELLE REPUBLIQUE / DISTRICT

ART 1 : Le District de l'Indre en partenariat avec la Nouvelle République de l'Indre, organise dans le Championnat Départemental de 1^{ère} Division de District l'opération « SOULIER D'OR » qui récompensera le meilleur buteur de la saison.

ART 2 : Les arbitres officiels désignés sur ces matches sont chargés de communiquer le nom des buteurs à chaque rencontre au District de l'Indre à l'aide du document fourni à cet effet.

ART3 : La Nouvelle République établit en collaboration avec le District un classement hebdomadaire des buteurs et publie ce dernier dans la semaine qui suit les rencontres dans les colonnes du journal départemental.

Le lauréat se verra remettre en fin de saison et en garde définitive, un Challenge offert par le District de l'Indre de Football.

ART4 : En cas d'égalité entre plusieurs buteurs à la fin de la saison, pour la nomination définitive du lauréat, il sera tenu compte et dans l'ordre et jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- 1) En application de la Charte du fair-play, sera lauréat le joueur qui aura comptabilisé le moins de cartons rouges.
- 2) Du joueur ayant marqué le plus de buts sur une rencontre à domicile.
- 3) Du joueur ayant marqué le plus de buts sur une rencontre à l'extérieur.
- 4) Du classement de son équipe au Fair-Play à la fin de la saison.
- 5) Le club ayant marqué le plus de buts.

ART5 : Les cas non prévus au présent Règlement seront solutionnés par le Bureau du Comité de Direction du District de l'Indre de Football et de la Direction Sportive de la Nouvelle République et les décisions prises seront sans appel possible.

Validé par le Comité de Direction du 17/02/2015